



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le deux décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-six novembre, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Etais excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : David ROBINET

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient absentes : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication.

፳፻፲፭

6. Objet : Acquisition de terrains pour l'implantation de la future Gendarmerie à Hettange-Grande

Vu l'article L. 1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2021 prenant position favorablement sur le projet de construction d'une caserne de gendarmerie à Hettange-Grande,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs envisage la construction d'une Gendarmerie sur le ban communal d'Hettange-Grande en lien avec les services de l'Etat concernés,

Considérant que le projet permettra de repositionner tous les effectifs de Gendarmerie sur un site unifié et de proposer des logements neufs et adaptés aux gendarmes,

Considérant que pour permettre la construction de cet équipement, il s'avère nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées section 39 n° 134 d'une superficie de 8,45 ares, n° 136 d'une superficie de 9 ares et n° 138 d'une superficie de 25,25 ares, sises Lieudit Rutenreiser à Hettange-Grande et appartenant à la Commune,

Considérant qu'une demande d'évaluation domaniale est en cours auprès du service des domaines à l'initiative de la Commune d'Hettange-Grande,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'acquérir au prix symbolique d'un euro, les parcelles suivantes appartenant à la Commune d'Hettange-Grande, Lieudit Rutenreiser :
 - > section 39 n°134 d'une contenance de 8,45 ares,
 - > section 39 n°136 d'une contenance de 9 ares,
 - > section 39 n°138 d'une contenance de 25,25 ares.
- de prendre acte que l'acte d'acquisition en la forme administrative sera établi par le Maire de la Commune d'Hettange-Grande et que la Commune sera représentée à l'acte par son 1^{er} adjoint,
- de charger le Président de représenter la Communauté de Communes dans la transaction,
- de demander l'exonération des droits d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 3 décembre 2025

Le Président,
Michel PAQUET

